



# Charte de l'Environnement

## Agir à Gragnague pour le bien-être des générations actuelles en préservant celui des générations futures

### Axe 1 : Promouvoir la sobriété énergétique, économiser les ressources

- Eliminer les gaspillages et développer l'efficacité énergétique à confort équivalent.
- Privilégier les énergies renouvelables.
- Généraliser l'emploi des technologies à basse consommation d'énergie.

### Axe 2 : Maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transports publics

- Adopter et promouvoir une approche environnementale de l'urbanisme et de mise en valeur du patrimoine existant.
- Rendre confortables et sûrs les déplacements à pieds pour les personnes valides et à mobilité réduite.
- Elargir l'offre publique de mobilité et encourager les déplacements « économes » (pistes cyclables, covoiturage, ...)

### Axe 3 : Préserver les ressources naturelles

- Limiter les flux de matière liés aux activités des services municipaux et préférer l'usage de produits fabriqués à partir de matériaux recyclés.
- Faire progresser les collectes sélectives de déchets et réduire leur production à la source.
- Planter des espèces végétales adaptées aux conditions locales et économes en eau.
- Encourager et favoriser le compostage individuel et la valorisation des déchets verts.
- Eviter la pollution des sols et nappes phréatiques (huiles usagées, acides, alcalis, désherbants, produits chimiques...)

### Axe 4 : Protéger la biodiversité

- Tendre vers un aménagement durable des territoires en renforçant la protection du patrimoine naturel : maîtrise des coupes des bois et forêts, conservation des haies refuges des oiseaux et gibiers.
- Développer les espaces verts dans les zones urbanisées, étendre et poursuivre l'aménagement des zones de loisirs et de promenade.

### Axe 5 : Conjuguer environnement et santé

- Développer l'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique et des filières de production courtes dans les restaurants scolaires.
- Généraliser l'usage des produits écologiques et/ou éco labélisés.
- Lutter contre les nuisances sonores.

### Axe 6 : Conduire des politiques municipales écologiquement responsables

- Généraliser tout dispositif permettant une approche cohérente et globale de développement durable.
- Promouvoir et soutenir les comportements et activités éco-responsables des habitants et acteurs locaux.